L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 17 AVRIL 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

MME JACOB, 17 Baronne, salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17mar—dim 17

DEMANDES.

MMES Godin & Marmet, 44 Bourbon, demandent des ouvrières pour robes. 17 avril—1f

ON demande une jeune fille française pour aider à travail de la maison. S'adresser 196 rue Septième avant 10 heure du matin ou après 5 heures de l'après-midi. 17 avril—1f

ON demande—Un barbier immédiatement au No 6 rue Carondelet. 17av—1f

ON demande — Cinq bonnes Couturières pour faire du tirage de dessous pour Dames et des chemises de nuit pour Hommes, chez elles, ou travail avec elle livré et retourné au magasin, sautenant la peine de porter de gros paquets.
ROUFF & ABRAHAM
Bayou—Dim 68 Bourbon, près Chartres.

ON demande—Des Couturières pour faire du linge de dessous pour Dames et des chemises de nuit pour Hommes, chez elles ou travail avec elle livré et retourné au magasin, sautenant la peine de porter de gros paquets.
ROUFF & ABRAHAM
Bayou—Dim 68 Bourbon, près Chartres.

ON demande—Une Française ou Allemande pour blanchir et faire un petit ménage. S'adresser 94 Espinade. 8 avril

A LOUER.

A LOUER—Une résidence haute, avec écuries, remise, etc., rue Dumaine, près Marais, 464. S'adresser chez A. D. Gomez, 209 Decatur. 1er avril—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Anna Hiser, Veuve de feu Martin Schlosser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,632.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, s'ils le désirent, qui soit au lieu de la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le première compte provisoire présenté par Henry Wellman, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Parrare de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
19 avril—12 17 21 Greffier.

Succession de Mme Emiline Hymm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,702—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par feu Alfred Grima, exécuteur testamentaire de la première compte provisoire présenté par le Rev. C. W. Carter, exécuteur testamentaire dudit le cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 avril—12 17 21 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892 jugement a été rendu par cette Cour dans une cause intitulée comme dans les paroles et chiffres au vante, à savoir :—Paulite Frank vs John U. Frank.—No 34,313—Divisions C.—Sur motion de E. H. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en faveur de la demanderesse défend ur. Il est ordonné, adjugé et décrété que ce dernier inscrit dans la cause le 31 Décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Paulite Frank, et contre la défenderesse, Anna Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'a aujourd'hui existé entre eux. Que la demanderesse, Paulite Frank, ait un plein jugement contre le défendeur, John C. Frank, dans la somme de la mille dollars avec l'intérêt à sept pour cent par an sur les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est plus amplement de la loi au fournir mariage, que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet autrefois l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 32,772 du docket de cette Cour, et l'autorisant à exercer d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dolinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non prosécutée et rejetée comme non fondée.
Jugement signé le 23 février 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce dix-huit de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent-quatre-vingt-douze.
L.H. BUISSON
Greffier. Député

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE
—DE—
Trois Résidences en bois à deux étages
Coin nord-ouest des rues Claiborne et Orléans.
Et quatre morceaux de terre à Morgan City,

Succession de Mme Odile Morel, femme de Eugène Petit.

No 33,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—WM. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour de deuxième Division D rendu le 21 mars 1892 et signé le 29 mars 1892, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° Les trois résidences à double corps de logis en bois à deux étages dans la deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Orléans, formant le coin N. O. des rues Claiborne et Orléans. Nos 2020 et 2022 rue Orléans et 145 rue Claiborne, chaque double corps de logis ayant 6 chambres, cour pavée, citernes et lieux d'aisance.

Le lot de terre sur lequel elles sont bâties est de 90 pieds et 7 lignes de front sur la rue Claiborne sur 90 pieds de profondeur et tels que le tout apparaît au plan par Bourgeal, voyer, daté le 10 mai 1849, déposé pour qu'on y réfère au bureau de Police de Annonce. Le notaire en cette ville le dit lot mesura à un mètre environ plus ou moins 90 pouces de face à la rue Claiborne sur 95 pieds 10 pouces de profondeur et tels que face à la rue Orléans et entre lignes parallèles.

Bien sont à un lot du marché Trémé, et adaptées pour les affaires ou comme résidences, et sont remunérateurs se louant dans huit à raison de $5 16 par an.

2° Le certain morceau ou lot de terre situé dans la paroisse Ste Marie, à Morgan City, dans cet Etat, faisant face à la voie ferrée du Morgan Louisiana and Texas Railroad, tenant la Southe à Pacific R. R. le dit lot de terre ayant 50 pieds de face à l'avenue Orléans sur 80 pieds de profondeur, étant partie du lot de terre No 1 dans l'ilot No 6, d'après un plan de la dite ville, dressé par A. L. Fields, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent.

3° Le certain morceau ou lot de terre situé dans la ville de Morgan City, paroisse Ste Marie, dans cet Etat, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans la ville de Morgan City, dans la paroisse Ste Marie, dans cet Etat, comme suit à savoir : Commençant au nouveau du coin de l'avenue Fédérale et de la rue Bruxner, actuellement Morgan City.

Tenant et conditions—Pour les propriétés de la Nouvelle Orléans, ce dernier lot plus contenant la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représentés par des billets de 3 acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement étant, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets, les améliorations seront tenues assurées et la police sur la propriété transférée aux détenteurs ou détenteurs des billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, et l'hypothèque assurant le paiement des billets ne faisant dans et exigibles pendant l'année 1892.

Pour la propriété à Morgan City, comptant, et l'acquéreur en les enregistrera sans retard le paiement de toutes les taxes pour l'année 1892.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente des propriétés.

Actes de vente par devant H. L. Garland, Jr., not. public, enregistrés, aux frs à des acquéreurs.
7 avril—3 9 10 24 30—7 mai

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the French-American population. A very valuable family paper and general advertising medium of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of th French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

One month, $1.25; six months, $6 three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $2; six months, $1.50; three months 75 cents.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 AVRIL—CLASSE No 190
Tirage de 4 heures P. M.

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage sous apposons notre signature
Ce 16 avril 1892—4 heures P. M.
J. A. A. BOUDREAUX.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les trois mois de Janvier, Avril, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, intressés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentées à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres 1st Nat Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 MAI 1892.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, $5 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature visible.

La Compagnie ayant passé des lois définitant service de la malle à travers les Loteries, nous nous servons de cette voie pour informer nos adhérents à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demandes à tous les agents de localités après chaque tirage au numéro voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'E at de la Louisiane, qui fait partie de la constitution de l'Etat, et qui a vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de système lotteries et malhonnêtes à vendre sur le marché pour bouquin les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir contre tout pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le tirage de lot assuré.

Proclamation.

Conformément aux exigences de l'acte No Quatre [4] de la session extraordinaire de 1878 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane avis est toi donné que les limites des Wards, Precincts d'élection des dits Wards, et Polls respectifs de chaque Precinct, pour l'élection qui aura lieu en cette ville, MARDI, 19 AVRIL 1892 sont officiellement désignés comme suit, et Proclamation en est faite.

Limites des Precincts et situation des Polls.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalie à Felicity ; coin Orange et Tchoupitoulas, 474.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalie à Felicity ; 192 Annonciation, chez Mme Christian.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalie à Felicity ; 434 Magazine, entre Melpomène et Terpsichore.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalie à Felicity ; 451 St-Charles.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalie à Felicity ; 305 Terpsichore près Dryades.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne de Thalie à Felicity ; Melpomene et Froret.

DEUXIEME WARD

Premier Precinct—Du fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas, de Julie à Thalie ; triangle Tchoupitoulas et Annonciation.

Deuxième Precinct—De Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Thalie ; Magasins côté du fleuve, entre Gaisanid et Calliope.

Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julie à Thalie ; coin Carondelet et Delord.

Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Thalie ; Erato, entre Dryades et Baronne ; dépôt de ville.

Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julie à Thalie ; rue Liberté, entre Clio et Erato.

Sixième Precinct—De Locust à l'avenue Carrollton, de Julie à Thalie et Locust.

TROISIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magazine, de Canal à Julie ; rue Naches, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julie ; rue Perdido, près Carondelet, Maison de Pompe La Hose.

Troisième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julie ; Poydras, coin Clara.

Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal ; 577 rue Commune près Claiborne.

Huitième Precinct—De Claiborne à Jonhson, de Gravier à Julie, coin Dauphine et Perrier.

Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal, 371 rue Commune.

Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julie ; 491 rue Commune, près Tonti

Onzième Precinct—De Broad à Metairie Road, de Canal à Gravier ; Canal, coin Broad, Dupré.

QUATRIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St Louis ; 82 rue de Chartres.

Deuxième Precinct—De Dauphine à Tréme, de Canal à St-Louis ; 136 rue Bienville, près Dauphine.

Troisième Precinct—De Tréme à Claiborne, de Canal à St Louis ; 207 rue Bienville, près Claiborne.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St Louis ; 55 à 1/2 rue Bienville

Cinquième Precinct—De Johnson à Broad de Canal à St Louis ; rue Bienville, entre Tantlet Rochebleve.

Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orleans et la rue St Louis, Mienville et Palmyre.

CINQUIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St Philippe à St Louis, 37 rue Ste-Anne

Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St-Philippe à St Louis, coin St Pierre et Dauphine.

Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis ; coin Ste-Anne et Nord Romparts.

Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St-Philippe à St-Louis ; 151 Robert-ou.

Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St-Philippe à St Louis ; Frieur, entre St-Pierre et Orléans.

Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, de la rue St Louis au Canal Orléans au Bayou St-Jean et de la rue St-Philippe ; 471 rue Ste-Anne.

SIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St Philippe ; Hôpital et Royale, côté du fleuve.

Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St Philippe, coin Remparts et Hôpital.

Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St Philippe, 263 rue Tréme, coin Hospital.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St Philippe ; coin Nord Claiborne et Urselines.

Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean, de St Philippe à St-Philippe ; coin Chemin du Bayou et Milne Road.

SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, des Champs Elysées à Esplanade ; 891 rue Don Pedro.

Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, de Champs Elysées à Esplanade ; coin Segatelli et St Claude.

Troisième Precinct—De Marais à Célestine, des Champs Elysées à St Antoine ; Segatelli et Claiborne ; coin Casa Calvo (usine).

Quatrième Precinct—De Marais à Célestine, de St-Antoine à St-Bernard ; 420 rue Nord Claiborne.

Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St-Bernard à Esplanade ; coin Lesarpe et Claiborne.

Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Bruxl et le canal Marigny, des Champs Elysées à Esplanade ; Lahaupe et Pontchartrain.

Septième Precinct—D'Esplanade, Broad et le canal Marigny, Pontchartrain ; Lahaupe et Chemin de Gentilly.

HUITIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette ; Mandeville et Decatur.

Deuxième Precinct—De Royale à St-Claude, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette ; rue Bourgogne, entre Espagne et Mandeville.

Troisième Precinct—De Claude à Robertson, de Champs Elysées à l'avenue Lafayette ; rue Urquhart, entre Espagne et Mandeville.

Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Florida, de Champs Elysées à l'avenue Lafayette, coin Champs Elysées et Roman.

Cinquième Precinct—De la promenade de la Florida au Lac Pontchartrain, des Champs Elysées à l'avenue Lafayette, Mineburg.

NEUVIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Claude, de Lafayette à Gravier ; coin Poydras et Royale.

Deuxième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Clouet à Pauline ; Dauphine et Elmire ; Thomas Hall.

Troisième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Pauline à Pelogue ; coin Barthélemy et Rampart.

Quatrième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pologne à la ligne inférieure ; Avenue Jourdan et Dauphine.

Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Florida, de l'Avenue Lafayette à Pologne ; Urquhart près Verret.

Sixième Precinct—De la rue St Claude le long de la rue Pologne à la Promenade Florida, de la ligne de la Promenade Florida à la rue Clouet et St Claude à Pologne ; John D. Fricke's, Sr. Station de Leo.

DIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Thomas, de Félicité à Première ; grèle de police, Rousseau.

Deuxième Precinct—De Thomas à Annonciation, de Félicité à Première ; 149 Josephine.

Troisième Precinct—De Annonciation à Magazine, de Félicité à Première ; Josephine et Laurel, April's Hall.

Quatrième Precinct—De Magazine à St Charles, de Félicité à Première ; 202 Prytania.

Cinquième Precinct—De St-Charles à Rampart, de Félicité à Première ; Josephine et Carondelet.

Sixième Precinct—De Remparts à Howard, de Félicité à Première ; Josephine, coin Liberté, Septième Precinct—De Howard au pont de la rue Tonti, de Félicité à Première ; Magnolia entre Erdlip et Première, côté du bois.

ONZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première ; 116 avenue Washington.

Deuxième Precinct—De Chippewa à Dryades, de Toledano à Première ; 280 1/2 avenue Washington, entre Saratoga et Dryades.

Troisième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première, 830 avenue Washington, entre Sud Rampart et Saratoga.

Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe de Toledano à Première ; 637 avenue Washington.

DOUZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Toledano à l'avenue Napoléon ; 39 rue Pennieton.

Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Toledano à l'avenue Napoléon ; Constantinople et Pennieton.

Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano à l'avenue Napoléon ; Constantinople et Prytania.

TREIZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters ; coin Tchoupitoulas et Laurel.

Deuxième Precinct—De Laurel à Prytania, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters ; coin Magasins et Bordeaux.

Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters ; Carondelet, près Valence.

QUATORZIEME WARD.

Premier Precinct—Borné par l'avenue Peters, le fleuve Mississippi, les rues Lowerline, Prytania et Wall ; à la grocerie Rapp, coin Joseph et Magazine.

Deuxième Precinct—Comprenant le reste du ward non inclus dans les limites ci-dessus et desservi à la Premier Precinct, à savoir : l'avenue Peters, Prytania, Wall et Lowerline et l'arrière du Quatorzième Ward ; chez Geo Young, coin Edmond et Gaiga.

QUINZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market ; Delly Varden Works, Peter et Bogalusa.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market ; Mme Boulbach Wannemaker, Alix, entre Valiette et Olivier.

Troisième Precinct—De Verret à la Haie de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret ; au magasin de Mme Hagnes, Verret, près Estelle.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse ; entrepôt de Gallagher ; Pratteson et Wagner.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et du Canal des Deux Frères, Pauhlburg ; entrepôt de Joe Lewis.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson ; Edmond Jones' Church ; Chemin du Rancourel.

SEIZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton ; Burdette et McCarthy.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Malpomene tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton ; Hampson, entre Burdette et Adams.

DIX-SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chaptines, de l'avenue Carrollton à Upperline ; Jeannette et Wood son.

Deuxième Precinct—De Chaptines à Orléans, de l'avenue Carrollton à Upperline ; Jeannette et Médicon.

Troisième Precinct—Compris entre Orléans, Upperline, canal au lac, du Nouveau Canal et de là à l'avenue Carrollton ; Oakland Park ; chez Geo. Reight

JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
13 avril—au 19

TICKET DU PEUPLE.

Adresse aux citoyens de la Nouvelle-Orléans sur le Gouvernement Municipal.

AUX votants de la paroisse d'Orléans:

Nous désirons vous demander vos suffrages pour le ticket municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant en tête l'Hon. Joseph A. Shakespeare, pour les raisons suivantes.

Le ticket lui même renferme les principes d'un bon gouvernement économique dans ses détails, dans son intégralité. Il est opposé au mauvais principe de la politique pratiquée par les bosses.

Nous croyons que si le ticket est élu, il donnera au peuple de la Nouvelle-Orléans une administration économique dans ses affaires pour les meilleurs intérêts de la communauté. Cette croyance est basée sur des faits et des chiffres substantiels. Un examen donnera une netteté de l'administration des affaires de cette ville sous les politiciens qui l'ont administrée pendant tant d'années sont 1888, et de telle dont le mandat est à la veille d'expirer, montre en semblant il est de l'intérêt de chaque individu qui paie des taxes de voter pour le ticket qui va conduire le gouvernement de préférence à la manière dont il était administré pendant les années qui ont précédé 1888.

De 1879 à 1888, années où les bosses ont gouverné en nouveau, il a été créé une dette flottante de.....	$844,108 46
La présente administration a réduit cette dette de ce montant à	399,997 48
Montrant une réduction net de..	$444,108 97
L'ancien Conseil avait préparé un budget pour la ville pour 1888 se montant à.....	$1,675,356 88
Le présent Conseil de Ville a réduit ce budget à.....	1,528 593 10
Faisant une économie à la ville de.....	$146,863 78
Qui est appliquée toute à une dette flottante et l'ancien budget avait été mis en vigueur	
Le nouveau Conseil a taxé de son fonds de réserve de 1888..	$97,402 75
Payé du fonds de réserve de 1889.....	183,606 23
Payé du fonds de réserve de 1890.....	179,863 43
Payé du fonds de réserve de 1891.....	150,511 73
Faisant un total de.....	$551,386 77
Le présent Conseil de ville a comptant en main, au crédit du fonds de réserve de 1888.....	8,223 04
A crédit du fonds de réserve de 1889.....	$3,024 35
Au crédit du fonds de réserve de 1890.....	16,034 33
Au crédit du fonds de réserve de 1891.....	60,745 80
Faisant un total de.....	$168,027 52

Comparez ces chiffres avec ceux de l'administration qui l'a précédé.

Si l'on fait un crédit au fonds de réserve pour 1887, 1886, 1885 et 1884, *pas un dollar.*

Ainsi, suivant un autre item de l'ancienne administration

Interêt payé sur l'argent emprunté pour 1887..... $4,205 49
Interêt payé sur argent emprunté pour 1885..... 15,904 79
Interêt payé sur argent emprunté pour 1886..... $5,549 38
Interêt payé sur argent emprunté pour 1887..... 16,056 44
Faisant un intérêt total payé sur argent emprunté pour les quatre années de cette administration de..... $68,716 10
Interêt payé sur argent emprunté pour 1888 (la vieille administration) sur argent placé quatre mois de cette année..... $13,117 14
Ils ont payé un intérêt sur argent emprunté pour 1889 ..... 3,347 12
Et pour 1890 ..... 2,068 19
Pour 1891 (inclusif)..... 50,163 66
Faisant un intérêt total payé sur argent emprunté pendant les quatre années de leur administration de..... $18,832 44
Faisant une économie totale sur cet item seulement, aux contribuables..... 50,163 66

La seule conclusion à tirer de ces chiffres est que l'ancienne administration a taxé et a dépensé extravagantie et n'avait aucun souci des revenus de la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque année elle faisait face à de nouvelles dettes en vertu en jugements par les cours des Etats-Unis et l'on exigeait du peuple des impôts pour les payer.

La conséquence est été que, la dette flottante augmentant, le taux des taxes s'élevaient, et il n'y avait absolument aucune limite au chiffre des taxes qu'aurraient à payer les contribuables de cette ville.

Vanda qu'avec l'administration de la réforme s'en rien ajouté à la dette flottant ; mais la, au contraire, réduite de plus de moitié ; et si on voit bien que la présente administration a réduit d'avoir une dette flottante, commencera à accumuler un fonds qui servirait à payer la dette capitalisée.

Ces faits doivent suffire pour convaincre tout le monde que le devoir de chacun ainsi que son intérêt le dicte est de voter pour le ticket ayant en tête l'Hon. Joseph A. Shakespeare, lequel seul est une garantie suffisante d'une administration honnête, courageuse et efficace.

Pour Maire—Joseph A. Shakspeare, premier ward.

Pour Contrôleur, Otto Thoman.
Pour Trésorier, A. G. Hicks.
Pour Commissaire des Travaux Publics, J. M. Gleason, cinquième ward.
Pour Commissaire de Police et des Edifices Publics, W. Hall, dixième ward.
Pour Shérif Civil, Chas. W. Cowra, premier ward.
Pour Shérif Criminel, H. D. Monier, septième ward.
Pour Avocat de District, Chas J. Théard.
Pour Coroner—Dr. P. E. Archinard.
Pour Greffier de la Cour Civile de District, J. J. Fitzgerald, onzième ward.
Pour Greffier de la Cour Criminelle de District, Alfred Barnes, cinquième ward.
Pour Annotateur des Hypothèques, I. G. Flower, quatrième ward.
Annotateur des Aliénations, George They, huitième ward.

Première Cour de Cité.

Juge, H. H. Price dixième ward, Greffier, Noah Wells Longshore, premier Ward. Constable, William Chamberlain, cinquième ward.

Deuxième Cour de Cité.

Juge, Théodule Buisson (Greffier, R. B. Fleury, quatrième ward, Constable, W. H. Wright.

Troisième Cour de Cité.

Juge, Thomas F. Mahr ; quinzième ward, Greffier, Ed. Quinn, quinzième ward, Constable, F. C. Wagner, quatrième ward.

Quatrième Cour de Cité.

Juge, Joseph Bismer onzième ward, Greffier, M. de Lucas, dix-septième ward. Constable, M. F. Michel, treizième ward.

Premier Recorder, William S. Terry, deuxième ward.
Deuxième Recorder, A. F. Aregne.
Troisième Recorder, Charles F. Alba, treizième ward
Quatrième Recorder, Peter Clemente, quinzième ward.
Cinquième Recorder, Fred Toubelman, seizième ward.

Conseillers At Large.

Premier, Deuxième et Troisième Wards, C. L. Keppler, premier ward.
Quatrième, Cinquième et Sixième Wards, Oscar Rehm, cinquième ward.
Septième, Huitième et Neuvième Wards, J. H. Douglas, huitième ward.
Dixième et Onzième Wards, W. R. Stauffer, dixième wards.
Douzième, Treizième et Quatorzième Wards, G. Murray, treizième ward.
Quinzième Ward, F. J. Kennedy, quinzième ward.
Seizième et Dix-septième Wards, H. Lochte, Sr., dix-septième ward.

Conseillers Municipaux.

Premier Ward, Wm. L. Joy.
Deuxième Ward, Richard McCarthy, John W. Murphy.
Troisième Ward, Ed. F. Dinéchaud, J. Lawrence Fleitrich, Wm Gleason.
Quatrième Ward, Wm Franz.
Cinquième Ward, Chas A. Desperte, P. Cougot.
Sixième Ward, Chas Garvey.
Septième Ward, Louis Claudel, W. H. Richards.
Huitième Ward, John C. Crimmen.
Neuvième Ward, John A. Davilla, John A. DeRiaix.
Dixième Ward, Fred. A. Ober, R. D. Peters.
Onzième Ward, Peter J. Quinn, A. G. Quinn.
Douzième Ward, Chas Wirth.
Treizième et et Quatorzième Wards, Adam Lorch.
Quinzième Ward, ——
Seizième et Dix-septième Wards, Jas Thos.

Sénateurs.

Premier District, Huitième et Neuvième Wards, Sol Sternberg et Plaquemines, J. V. Guillotte, T. H. Ballowe.
Deuxième District, Quatrième, Cinquième Sixième Wards, Félix J. Dreyfous, Fernand Claiborne.
Troisième District, Troisième Ward, Clem L. Wiltz.
Quatrième District, Douzième et Quatorzième Wards, Henry L. Garland, Jr., Douzième Ward.
Premier District, Premier et Dixième Wards, Euclid Bonzeau, Dixième Ward.
Deuxième District, Septième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards, R. H. Lee, Dix-septième Ward ; J. B. Levert, Onzième Ward.

Représentants.

Premier Ward, C. F. Porter.
Deuxième Ward, Wm K. Hero, R. H. Bryne.
Troisième Ward, Peter Stiff, John Mesquere, Thos. E. Lynch.
Quatrième Ward, J. F Johnson.
Cinquième Ward, John Herbert, R. D. Dean.
Sixième Ward, Horatio Lange.
Septième Ward, J. B. Boudousquie, E. J. Loundes.
Huitième Ward, P. W. Misjeeney.
Neuvième Ward, Francis Leroy, Jr., Geo. Bettison.
Dixième Ward, T. S. Ellis, Jr., W. Castleman.
Onzième Ward, Broadjoy Smith, J. D. Mahoney.
Douzième Ward, A. S. Blache.
Treizième et Quatorzième Wards——
Quinzième Ward, Frank A. Daniels.
Seizième et Dix-Septième Wards, Dr. J. L. Henry.

W. S. TERRY,
Secrétaire de la Convention Démocratique.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations Franco-Latines de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La. 9 nov—

COMITE DE PAROISSE,

PARTI DEMOCRATE REGULIER,

PAROISSE D'ORLEANS,